**PAUPÉRISATION PROGRAMMÉE**: **Les retraité·es** **dans le viseur**

Erick Staelen, représentant FSU au COR (Conseil d’orientation des retraites)

**Le financement impossible des retraites est une antienne du discours libéral bien difficile à dater. Tous les discours des partisans d’une énième réforme tournent autour d’un équilibre financier à respecter purement idéologique avec comme seul objectif de toucher à l’âge légal de départ, peu importe les moyens d’y parvenir.**

**QUE DIT LE COR EN SEPTEMBRE ?**

Dans ce rapport du COR, on retrouve les mêmes tendances qu’en juin 2021. Les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient tout à fait contrôlées jusqu’en 2070. Les dépenses n’explosent pas car les réformes successives depuis 1993 ont fait leur ravage. Sur l’ensemble de la période de projection, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait en baisse dans les scénarios 1,3 % et 1,6 %, elle resterait stable dans le scé­nario 1,0 % et elle augmenterait dans le nouveau scénario introduit en 2022 où la productivité du travail progresserait de seulement 0,7 %.

Cependant la pension moyenne de l’ensemble des retraités, relative au re­venu d’activité moyen (en % du revenu d’activité moyen brut) chute consi­dérablement jusqu’en 2070. Actuellement la pension moyenne brute en 2021 s’élève à 1 613 € tandis que le revenu moyen par tête (RMPT\*) est de 3 210 €. Actuellement de 50,3 %, sa chute est programmée... C’est ce qui explique que les dépenses de retraite dans le PIB diminuent. Les retraités auront donc un niveau de vie relatif moindre par rapport aux actifs.

Seules les valeurs rapportées au PIB font sens à long terme pour la part consacrée à son système de retraite. Les dépenses de retraite sont donc à législation constante amenées à décroître à terme en pourcentage du PIB. Cela peut bien évidemment déplaire à ceux qui jugent que cette part est encore trop importante **alors que le COR attire l’attention sur l’amorce d’une nouvelle phase de paupérisation des retraités qui devrait à terme re­venir à son niveau des années 1980.**



**La paupérisation des retraité.es est en marche. Le graphique projette l’évolution de la part des retraites dans le PIB selon les hypothèses de croissance de la productivité du travail**

**DANS LES CONCERTATIONS, 65 ANS : C’EST NON !**

Dans la campagne présidentielle a été totalement occulté que plus de la moitié des salariés sont sortis de l’emploi à 62 ans. Ainsi ce report est in­justifiable aussi bien économiquement que politiquement. Cette obsession comptable des libéraux n’est même pas accompagnée d’une stratégie pré­ventive en matière de santé au travail et d’amélioration des conditions de travail avec des fins de carrière aménagée. **Pour la FSU, accroître les res­sources destinées aux retraites est à la portée d’une société qui est bien plus riche qu’en 1945 quand la protection sociale a été généralisée. Cela implique plus d’emplois et de meilleurs salaires, bases des cotisations**. Même le COR donne des arguments en faveur d’une augmentation des co­tisations, piste que le gouvernement écarte systématiquement. Bloquer la part consacrée au financement des pensions quand la population vieillit, c’est maintenir le déséquilibre créé dans les dernières décennies d’une ré­munération toujours plus élevée du capital au détriment des salaires.

Ce n’est pas le pseudo-déficit des retraites qu’il faut résoudre mais bien mettre en avant des financements supplémentaires sauf à considérer que toute pension du futur système universel devra être complétée pour ceux qui le peuvent par des plans d’épargne individuelle privée. Sur ces questions de protection sociale, il n’y a pas de conflits entre les gé­nérations : les retraité·es portent les mêmes revendications que les salarié·es pour les services publics, la justice sociale, une fiscalité juste, une santé de qualité accessibles à toutes et tous.

**C’est un choix de société fondé sur une juste répartition des richesses qui est au cœur du sujet. C’est cette bataille syndicale dans laquelle la FSU est engagée.**

\* RMPT : masse des rémunérations versées par les employeurs et des revenus des non-salariés rapportée au nombre d’assurés cotisants.